



Extrait du ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE

<http://www.pouruneconstituante.fr/spip.php?article361>

# Assemblée Constituante : Rénovation ou récupération ?

- Notre Agenda républicain - Qu'est-ce-que la souveraineté populaire ? -



Date de mise en ligne : lundi 24 janvier 2011

---

Copyright © ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE - Tous droits

réservés

---

*Le texte ci-dessous a été publié sur Rue 89. Voir le lien suivant <http://riverains.rue89.com/andre-bellon>*

\*\*\*

L'appel à une Constituante en France est devenu une figure imposée des discours de Jean-Luc Mélenchon. Promis, juré, il en convoquera une lorsqu'il sera Président. La Constituante, vue par lui, dépend donc de son élection à la tête de l'Etat.

Ce type d'attitude - au-delà des stratégies personnelles de celui qui l'adopte - dénature dangereusement l'idée de Constituante et la met en péril. En effet, elle la transforme en slogan électoral soumis aux tractations d'appareils et aux négociations d'entre deux tours avec des partis qui n'en n'ont cure. Destinée à permettre au peuple de reconquérir sa souveraineté, elle devient ainsi l'objet du bon vouloir d'un président qui - si tant est qu'il est élu -, tel Louis XVIII octroyant une charte aux Français, leur redonnerait une liberté qu'il pourrait ensuite moduler. Depuis des décennies, la démocratie en France meurt à petit feu de ce type de récupération, parfois bien intentionnée, mais ravageuse en ce qu'elles repousse encore et toujours le seul principe qui vaille en République : la souveraineté n'est pas octroyée par des hommes (ou des femmes) providentiels : elle constitue une conquête collective auquel tous - élus comme électeurs - doivent in fine se soumettre parce qu'elle est le contrat social des citoyens libres.

Participer à l'élection présidentielle est un choix personnel que chacun peut faire. Mais l'expérience a montré que, sans refonte du système institutionnel tout entier, ce type d'option conduit celui qui la fait (et ceux qui le suivent) au mieux à faire figure de témoignage, au pire à la compromission qui dénature le projet de ses promoteurs.

L'association pour une Constituante, en relevant comme un progrès le discours de J.L.Mélenchon, le 12 septembre à la fête de l'Humanité, en avait néanmoins signalé les contradictions et les risques. Ces risques sont maintenant visibles. La logique de l'élection présidentielle amène le candidat à tenter de faire de la Constituante la chose d'un parti, le sien. On voit ainsi des personnes liées au Front de gauche créer un site pour mobiliser les citoyens pour une Constituante autour du Front de gauche, en reprenant d'ailleurs parfois des textes issus de [www.pouruneconstituante.fr](http://www.pouruneconstituante.fr) sans aucunement évoquer ce site. La « rénovation de la vie politique » prend ainsi un visage bien archaïque.

Les montagnes de dettes imposées ou invoquées contraignent aujourd'hui les politiques à un tournant. Hommage du vice à la vertu, les tentatives de récupération actuelles confirment que la Constituante apparaît comme une nécessité pour sortir la France de l'ornière politique et sociale où elle est tombée. Mais elle n'a de sens que si, dans le respect des règles démocratiques, républicaines et laïques, elle rassemble les citoyens autour d'elle quelles que soient leurs appartenances politiques, ou leur non appartenance évidemment. Elle ne saurait être la chose d'un parti ou de son leader.

Le 29 mai 2005 et le mouvement social contre la destruction des retraites ont confirmé, à la fois, les ressources collectives du peuple français et la capacité du jeu politico-social à leur faire obstacle. Si, aujourd'hui, des expériences venant du Sud (Venezuela, Bolivie, Equateur) sont souvent citées, il faut aussi regarder du côté du peuple tunisien qui, s'il tient bon, à son tour, face à l'adversité, aura démontré que la force conjuguée des citoyens épris de liberté peut conduire à remplacer les pouvoirs les plus apparemment solides. Et il faut, bien évidemment, se référer à une Histoire de France qui, face à des difficultés assez proches, a vu le peuple imposer au roi la convocation des États généraux en 1789.

La Constituante n'a pas à être confisquée par l'élection présidentielle. Elle ne peut être octroyée. Elle est la chose du peuple.